



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à dix-neuf heure, les membres du Conseil Municipal de Saint-Félix, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Dominique SEYFRIED, Maire.

Etaient présents: SEYFRIED Dominique, VANCOMERBECK Véronique, BUTAUD Denis, TERRIEN Elia, FAVRE Chantal, MENARD Patricia, CORREIA Carlos

Absents : ARMAL Emmanuelle donne pouvoir à VANCOMERBECK Véronique

Démissionnaire: HOFFELT Claude, MADEUX Jean-Philippe, MENARD Christine

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Date de convocation: 30/03/2022

Secrétaire de séance : VANCOMERBECK Véronique

ORDRE DU JOUR

- **Devis SDEER – Remplacement du candélabre XF 70 rue du Marais Poitevin**
- **Approbation des comptes de gestion (Commune, Multiservices)**
- **Vote du Compte Administratif 2021 – Commune**
- **Vote du Compte Administratif 2021 – Multiservices**
- **Affectation du résultat – Commune**
- **Affectation du résultat – Multiservices**
- **Subventions 2022**
- **Vote des taux d'imposition 2022**
- **Vote du budget primitif 2022 – Commune**
- **Vote du budget primitif 2022 – Multiservices**
- **Questions diverses**

OBJET : Devis SDEER – Remplacement du candélabre XF 70 rue du Marais Poitevin

Mme la Maire informe le conseil municipal que le candélabre XF 70, situé à l'angle de la rue du Marais Poitevin et du Magnouet, est vétuste.

Mme la Maire présente au conseil municipal le devis du SDEER pour le remplacement de ce candélabre:

- Devis EP327-1016 : 543,64€ TTC

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- D'accepter le devis du SDEER pour le remplacement du candélabre XF70 situé rue du Marais Poitevin pour un montant de 543,64€ TTC soit pour la part communale 271,82€,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Suite à un problème rencontré avec la trésorerie sur le compte de gestion, les délibérations suivantes ont été suspendues et devront être représentées au conseil municipal avant le 31 mai.

- Approbation des comptes de gestion (Commune, Multiservices)
- Vote du Compte Administratif 2021 – Commune
- Vote du Compte Administratif 2021 – Multiservices
- Affectation du résultat – Commune
- Affectation du résultat – Multiservices

OBJET : Subventions 2022

Mme la Maire rappelle la liste des subventions accordées aux associations pour l'année 2021. (1 665,00 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder pour un montant de 1 815,00 € les subventions suivantes :

Associations	Montant	Votes			Commentaires
		Pour	Contre	Abstention	
ACCA	200 €	8	0	0	
Amicale des anciens de St Félix	200 €	7	0	0	Retrait de Denis BUTAUD
Club Gym et Loisirs	200 €	8	0	0	
France Alzheimer	50 €	8	0	0	
La Troupe de St Fly	200 €	4	0	0	Retrait de Véronique VANCOMERBECK, Chantal FAVRE et Carlos CORREIA
FNACA Canton de Loulay	35 €	8	0	0	
Institut Bergonie	80 €	8	0	0	
Amicale des donneurs de sang	50 €	8	0	0	
Association aide à domicile	50 €	8	0	0	
Banque alimentaire	100 €	8	0	0	
Les Restos du Cœur	100 €	8	0	0	
Un hôpital pour les enfants	100 €	8	0	0	
Ligue contre le cancer	100 €	8	0	0	
Adot 17 (don d'organes)	100 €	8	0	0	
AFM Téléthon	50 €	8	0	0	
Amicale Sapeurs-Pompiers Loulay	200 €	8	0	0	



OBJET : Vote des taux d'imposition 2022

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales ainsi que les compensations relais.

Considérant que la taxe d'habitation pour les habitations principales est supprimée à compter de 2022,
Considérant que pour compenser la suppression de cette taxe, l'état a décidé de fusionner et d'affecter les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention:
- Décide de retenir les taux d'impositions suivant pour l'année 2022:

Foncière bâti : 34,57 %, Foncière non bâti : 43,64 %,

OBJET : Vote du budget primitif 2022 – Commune

Mme la Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le budget 2022 de la commune.

Après en avoir délibéré, décide, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

Total budget	
Investissement	Dépenses : 187 380,14 € (dont 9 700,00 € de RAR) Recettes : 187 380,14 € (dont 0,00 € de RAR)
Fonctionnement	Dépenses : 926 483,19 € (dont 0,00 € de RAR) Recettes : 926 483,19 € (dont 0,00 € de RAR)

OBJET : Vote du budget primitif 2022 – Multiservices

Mme la Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le budget 2022 du Multiservices.

Après en avoir délibéré, décide, avec voix pour, contre et abstention, de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

Total budget	
Investissement	Dépenses : 11 670,00 € (dont 0,00 € de RAR) Recettes : 11 670,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Fonctionnement	Dépenses : 19 860,00 € (dont 0,00 € de RAR) Recettes : 19 860,00 € (dont 0,00 € de RAR)



Questions diverses :

- Mme MENARD informe que le panneau de signalisation de randonnée rue de la Mare n'est toujours pas réparé. La CDC sera contactée.
- Mme MENARD informe également que le seau du puits de la rue de la Mare est cassé et demande si il peut être réparé et réinstallé.
- Les poubelles collectives sont installées depuis maintenant plus d'un an et ont trouvé leur place définitive. CYCLAD sera donc contacté afin de mettre en place les encadrements.
- Organisation du 14 juillet : il est décidé, cette année, de faire appel au traiteur du village, Les Délices d'Aunis.
Les tarifs seront de 8€/habitant, 12€/hors commune, 4€/enfant. Chacun devra apporter ses couverts.
Les inscriptions seront possible jusqu'au mercredi 7 juillet 2022.
- Mme ARMAL a fait passer l'information que dans certaines communes, la mairie mettait à disposition des véhicules électriques pour les habitants. Elle propose d'y réfléchir.

La séance est levée à 21h50.